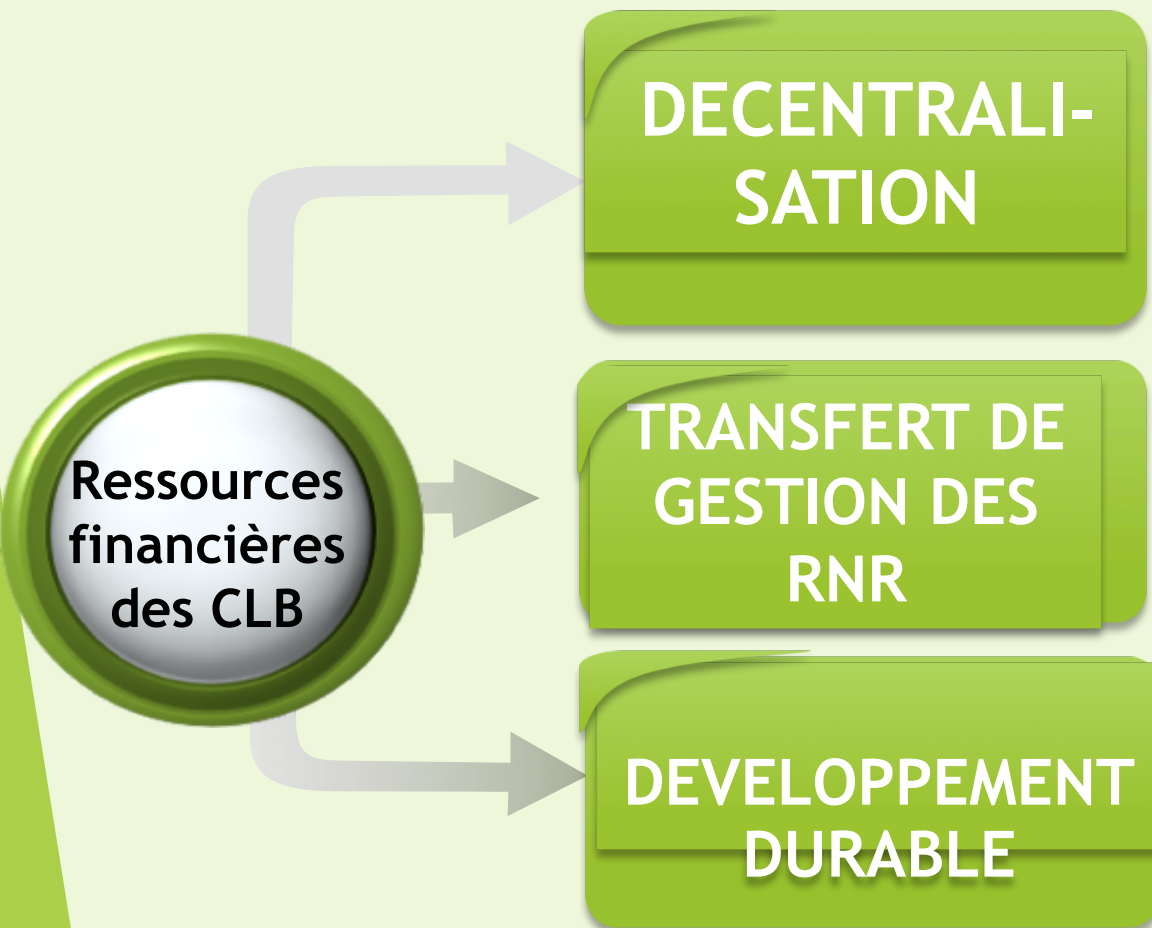




**LA DIMENSION LOCALE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE:
PROBLEMATIQUE DU CADRE
LEGAL DE LA GESTION DES
RESSOURCES FINANCIERES
DES COMMUNAUTES LOCALES
DE BASE**

► Par: ANDRIAMAHADY Liva Harisoa

Le thème



Problématique:
Comment garantir l'effectivité des droits des CLB pour parvenir à un développement local durable ?

Le plan



Partie 1: Analyse descriptive et critique

CADRE THÉORIQUE

**ANALYSE CRITIQUE
DES TEXTES DE LOI**

Partie 2: Analyse prospective

**RECOMMANDATIONS
POUR UNE
OPTIMISATION DU
CADRE LEGAL**

**PROPOSITIONS
DE MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT**

Points essentiels du mémoire



Point 1

Les composantes des ressources financières des CLB

Point 2

Les enjeux du développement local durable

Autonomisation des CLB et décentralisation

Développement local et développement national

Points essentiels du mémoire



Point 1

Les composantes des ressources financières des CLB

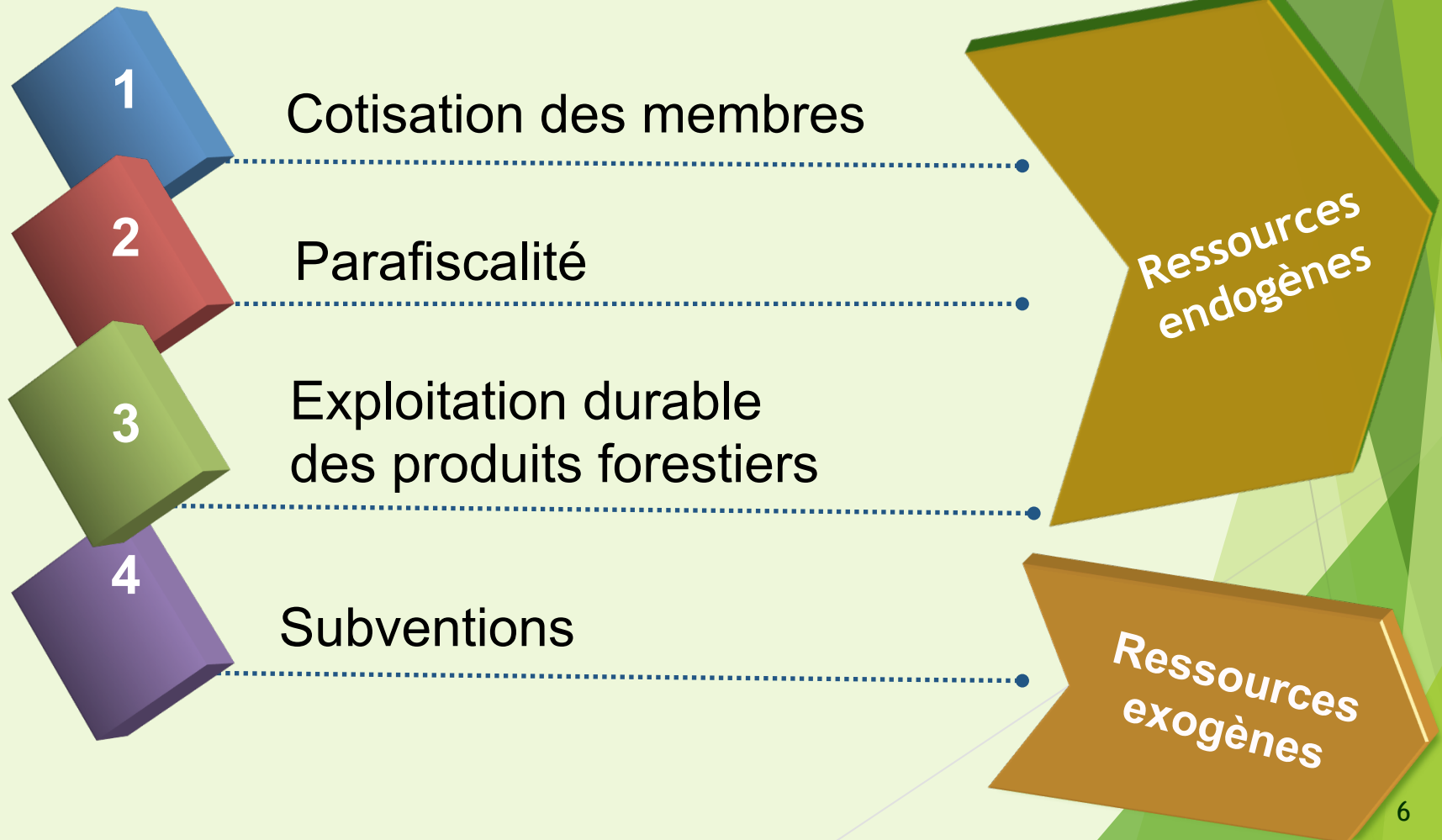
Point 2

Les enjeux du développement local durable

Autonomisation des CLB et décentralisation

Développement local et développement national

Les composantes des ressources financières des CLB





► **Décret n° 2000-027 du 13 janvier 2000**

relatif aux communautés de base chargées de la gestion locale des ressources naturelles renouvelables

Art. 20 - Les ressources financières de la communauté proviennent principalement :

de la cotisation de ses membres ;



- ▶ Loi n° 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables

Art. 54

*Les avantages concédés aux communautés de base agréées, sur la base de certificats d'origine des ressources ou produits dérivés, seront de caractère essentiellement économiques utilisant en particulier les **outils de la parafiscalité**. Ces avantages seront institués par voie législative.*



Loi n° 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables

Art. 54 - Les communautés de base agréées, bénéficiaires du transfert de gestion dans le cadre de la présente loi auront droit à certains avantages pour la commercialisation et la valorisation des ressources renouvelables et des produits dérivés.

Décret n° 2000-027 du 13 janvier 2000

relatif aux communautés de base chargées de la gestion locale des ressources naturelles renouvelables

Art. 20 - Les ressources financières de la communauté proviennent principalement :

des produits de ses activités.



► **Décret n° 2000-027 du 13 janvier 2000**

relatif aux communautés de base chargées de la gestion locale des ressources naturelles renouvelables

Art. 20 - Les ressources financières de la communauté proviennent principalement :

des aides matérielles et financières provenant d'autres organismes ;

des dons et legs ;

Le plan



Partie 1: Analyse descriptive et critique

CADRE THÉORIQUE

**ANALYSE CRITIQUE
DES TEXTES DE LOI**

Partie 2: Analyse prospective

**RECOMMANDATIONS
POUR UNE
OPTIMISATION DU
CADRE LEGAL**

**PROPOSITIONS
DE MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT**

PROPOSITIONS D'ORDRE LEGAL



définition et répartition claires des responsabilités des acteurs et parties prenantes

»

institution des avantages des COBA sur le plan légal

légistique

Prise en compte de la valorisation et la commercialisation des PFNL



Encadrement et formation techniques des COBA en matière de gestion

Promotion du commerce équitable

Diversification et développement des activités génératrices de revenu

Prise en compte et encadrement de l'écotourisme et des PSE



**MERCI de VOTRE AIMABLE
ATTENTION!!!**